

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 10 février 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 17 MARS 2011

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 10 février 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LAFONTAINE, Lizanne Professeure – Département des sciences de l'éducation	X (<i>par lien téléphonique à compter de 9 h 25</i>)	
LEDUC BROWNE, Paul Professeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Relations industrielles	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Module des sciences de la santé et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières	X (<i>a quitté à 10 h 00</i>)	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X (<i>a quitté à 10 h 00</i>)	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image		X
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X	

MEMBRES :

PRÉSENT

ABSENT

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui entament leur mandat à la commission des études, soit :

- Madame Lizanne Lafontaine, professeure au Département des sciences de l'éducation, à titre de professeure;
- Madame Chantal Saint-Pierre, professeure au Département des sciences infirmières, à titre de personne occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche;
- Madame Renée Michaud, chargée de cours au Département de relations industrielles, à titre de personne chargée de cours.

Ces nouveaux membres succèdent à ceux qui ont vu leur mandat prendre fin, à l'automne 2010, soit :

Madame Ana-Maria Davila-Gomez
Madame Catherine Lanaris
Monsieur Patrice Babineau

Il souligne son appréciation pour l'implication et l'apport de ces personnes aux travaux de la commission des études.

Il informe également que la seule étudiante qui siégeait à la commission, madame Fouzzia Azouzi, a vu son mandat de membre étudiant prendre fin, en décembre 2010, à la suite de l'obtention de son baccalauréat et du fait qu'elle ne poursuit plus des études à l'Université. Il souligne son appréciation pour son apport, son engagement et son assiduité aux travaux de la commission.

Il avise qu'il devra quitter la séance à 10 h 00, pour se joindre à une autre réunion et qu'en conséquence, en conformité avec l'article 6.7 du règlement de régie interne, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche assumera la présidence de la séance.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion (2 décembre 2010)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Projet de création d'un programme de baccalauréat en génie électrique
- 8.- Évaluation du certificat en informatique de gestion (4108)
- 9.- Modification au baccalauréat en psychoéducation (7815)

- 10.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec
- 11.- Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la sous-commission des études
- 12.- Nomination de quatre (4) membres au comité d'habilitation
- 13.- Calendrier universitaire 2011-2012
- 14.- Période d'information et questions
- 15.- Dépôt de document
 - 15.1 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits
- 16.- Prochaine réunion
- 17.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion (2 décembre 2010)**

2.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, en ce qui concerne les points suivants que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente de façon plus détaillée :

Page CE-6 – point 5: le conseil d'administration a entériné la recommandation de la commission concernant l'offre de la maîtrise en éducation à Saint-Jérôme. Le profil avec mémoire sera aussi offert, à temps partiel et à temps complet.

Page CE-7 – point 6 : le conseil d'administration a approuvé le projet de répartition des postes de professeur, tel que recommandé par la commission.

Page CE-8 – point 7 : le conseil d'administration a confirmé le renouvellement de mandat du doyen de la recherche.

Page CE-9 – point 9 : le projet de maîtrise en enseignement secondaire a été acheminé au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

Page CE-10 – point 10 : le projet de maîtrise interdisciplinaire a été acheminé au siège social de l'Université du Québec afin d'être soumis au Conseil des études.

Page CE-10 – point 11 : le conseil d'administration a accepté l'ouverture des admissions au programme de DESS en gestion des entreprises collectives et au programme court en gestion des entreprises collectives. Les premiers étudiants pourront être admis au trimestre d'automne 2011. Cette décision du conseil d'administration sera mise en œuvre dès que le Conseil des études aura donné son accord à la création de ce diplôme d'études supérieures spécialisées.

Page CE-11 – point 13 : le conseil d'administration a approuvé le contingentement dans les admissions au programme de maîtrise en psychoéducation au campus de Gatineau. Le mode de gestion du contingent fera en sorte d'assurer un

nombre de places aux candidats issus du baccalauréat en psychoéducation offert par l'UQO.

Page CE-11 – point 14 : le conseil d'administration a accepté la recommandation de la commission de suspendre les admissions dans le programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement formation continue. Des initiatives seront prises afin d'informer les infirmiers et les infirmières des territoires de l'Outaouais et des Laurentides de cette décision pour que ces personnes profitent des dernières occasions d'être admises dans ce programme.

Page CE-14 – point 22 : le conseil d'administration a autorisé la création du Département des sciences sociales, effective depuis le 1^{er} janvier 2011. Un des membres de la commission, monsieur Paul Leduc Browne, en assume d'ailleurs la direction.

3.- Émission de diplômes

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Il est à noter qu'à l'intérieur de la présente certification, sur laquelle la commission des études est invitée à se prononcer, apparaît le nom de Marc-Olivier Lavertu (certificat en arts visuels et certificat en bande dessinée). Cet étudiant est décédé le 13 janvier 2011. À l'instar de ce qui s'est fait l'année dernière dans des circonstances identiques envers une étudiante qui est décédée des suites d'un accident au moment où elle complétait son programme de baccalauréat et à qui l'Université avait remis à titre posthume, aux membres de sa famille ainsi qu'à son conjoint, le diplôme qu'elle s'était méritée, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que l'Université va procéder de la même manière envers les proches de cet étudiant qui se verront inviter à la collation des grades pour se voir remettre, à titre posthume, les deux certificats que l'étudiant avait complété.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2105 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2106 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit

recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2107 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2108 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet de création d'un programme de baccalauréat en génie électrique**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'un programme de baccalauréat en génie électrique.

La pénurie d'ingénieurs électriciens en Outaouais et la volonté de l'UQO de développer le secteur des sciences naturelles et du génie ont suscité l'élaboration de ce programme. Ce projet de programme fait partie des orientations de développement retenues par l'Université lors de l'exercice de planification stratégique et est identifié à la planification du développement de la programmation Horizon 2014.

Il s'agit d'un programme de premier cycle comportant 120 crédits, dont 69 crédits seront partagés avec le programme de génie informatique. Ce programme mène à l'obtention d'un grade de bachelier en ingénierie (B. Ing.).

Des membres interviennent pour suggérer l'ajout d'informations supplémentaires au document relatif à ce projet de programme, sans toutefois que cet exercice n'ait pour effet de retarder son processus d'adoption. Ainsi, il est jugé souhaitable d'ajouter des informations relatives au nombre de finissants dans les programmes de génie électrique, au Québec. On suggère également de revoir la liste des cours d'enrichissement, afin d'y intégrer possiblement un cours de communication orale et écrite en français et un cours de géographie portant sur le développement durable déjà présent dans la banque de cours de l'UQO. On suggère de revoir le tableau illustrant l'adéquation entre les objectifs du programme et les cours prévus et également d'ajouter des informations sur les enjeux systémiques qui concernent la situation en Amérique du Nord en dehors du Québec. En outre, on signale l'intérêt à documenter davantage la situation régionale en ajoutant des informations relatives à la rive ontarienne. Le doyen des études va assurer les suivis avec la collaboration des promoteurs.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2109 concernant le projet de création d'un programme de baccalauréat en génie électrique; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Évaluation du certificat en informatique de gestion (4108)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le dossier d'évaluation du certificat en informatique de gestion (4108).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'UQO, un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme

conformément à la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2010, la sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programmes, a confirmé que le dossier satisfait aux exigences de la *Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais*.

Par ailleurs, en ce qui concerne les suites à donner à la recommandation numéro 16 du document, les membres soulignent qu'il importe que l'approche puisse comprendre une dimension de formation et ne pas se limiter à des mesures de contrôle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2110 concernant l'évaluation du certificat en informatique de gestion (4108); laquelle est jointe en appendice.

9.- Modification au baccalauréat en psychoéducation (7815)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au baccalauréat en psychoéducation (7815).

Suite à la création du cours optionnel *PSE1283 Planification et organisation de l'intervention en milieu scolaire*, en juin 2010, et en raison du recoupement de son contenu avec celui du cours optionnel *PSE1153K Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation en milieu scolaire*, le conseil de module propose le retrait du cours *PSE1153K* de la liste des cours optionnels du programme de baccalauréat en psychoéducation (7815).

Après délibérations, sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2111 concernant une modification au baccalauréat en psychoéducation (7815); laquelle est jointe en appendice.

10.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec.

En vertu du protocole d'entente relatif au Doctorat en éducation qui précise que toute recommandation relative à l'habilitation doit être transmise par le sous-comité d'admission et d'évaluation au Décanat des études de l'établissement d'appartenance du professeur concerné pour recommandation à l'UQAM, la direction institutionnelle de l'UQO doit entériner les recommandations relatives à l'habilitation approuvées lors de la 213^e réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation, tenue le 24 novembre 2010.

On souligne que dans le cas de professeurs retraités, l'habilitation est demandée en vue de permettre la continuité de l'encadrement des étudiants déjà supervisés par les professeurs concernés.

Après délibérations, sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2112 concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

11.- Nomination d'une (1) personne chargée de cours à la sous-commission des études

Le secrétaire général et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO ont procédé à une convocation conjointe le 3 novembre 2010 afin de désigner une personne chargée de cours à la sous-commission des études, et ce, suite à la démission de madame Lison Montambeault.

Les personnes chargées de cours, présentes à la réunion qui avait lieu le 3 novembre 2010, ont désigné monsieur René Bédard, à titre de représentant des personnes chargées de cours, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 11 février 2011 au 10 février 2014.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du Règlement de régie interne), est invitée à nommer monsieur René Bédard.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2114 concernant la nomination d'une (1) personne chargée de cours à la sous-commission des études; laquelle est jointe en appendice.

12.- Nomination de quatre (4) membres au comité d'habilitation

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, un avis unanimement favorable de la commission des études, le nouveau « Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ». Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une oeuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycle et de garantir à chaque étudiant inscrit à un programme d'études de cycles supérieurs un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des étudiants et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directeurs et des codirecteurs.

Le conseil confiait, lors de l'adoption du cadre institutionnel, à la commission des études, un pouvoir décisionnel à cet égard et rendait le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche responsable de son application et de son interprétation. Le doyen des études, quant à lui, était désigné responsable du processus d'habilitation. Parmi les responsabilités de la commission des études figure celle de procéder à la nomination des sept (7) membres du comité qui est ainsi formé : le doyen des études qui en assure la présidence, le doyen de la recherche, ces deux derniers étant membres d'office et cinq (5) professeurs réguliers nommés par la commission des études suite à un appel de candidatures auprès de l'ensemble des professeurs de l'UQO. Ces professeurs sont désignés pour un mandat de 3 ans.

Le 14 octobre 2010, le professeur Ndiaga Loum a été nommé à ce comité lors d'un premier appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 30 septembre 2010.

Le secrétaire général a effectué un second appel de candidatures le 20 janvier 2011 et six professeurs ont démontré un intérêt à siéger sur ce comité.

Les membres échangent sur les candidatures en lice. En outre, on souhaite faire en sorte que la composition du comité puisse permettre de couvrir au mieux les différentes disciplines et formes de recherche présentes à l'UQO. De plus, on cherche à désigner des professeurs possédant déjà une expérience d'encadrement d'étudiants dans des travaux de recherche.

Suite aux discussions, il est convenu de retenir les quatre nouveaux membres suivants au sein de ce comité : Guy Bellemare, Stéphane Bouchard, Martin Laberge, Catherine Lanaris.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2113 concernant la nomination de quatre (4) membres au comité d'habilitation, laquelle est jointe en appendice.

13.- Calendrier universitaire 2011-2012

Lors des discussions entourant le projet de calendrier universitaire 2011-2012, à la séance du 22 avril 2010 de la commission des études, les membres avaient exprimé leur préoccupation concernant les difficultés qu'occasionne l'absence d'arrimage ou d'harmonisation entre la semaine d'études du trimestre d'hiver, prévue au calendrier universitaire, et la semaine de relâche scolaire retenue par les commissions scolaires des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il avait alors été convenu de recommander, au conseil d'administration, l'adoption du projet de calendrier universitaire 2011-2012 mais de mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, pour harmoniser, si la chose était possible, la semaine d'études du trimestre d'hiver 2012 de l'Université, avec celles des commissions scolaires des deux régions (Outaouais et Laurentides).

Les calendriers scolaires des commissions scolaires pour l'année 2011-2012 ayant pu être consultés, il a été effectivement possible d'ajuster le calendrier universitaire 2011-2012, de manière à prévoir la semaine d'études du trimestre d'hiver 2012, aux mêmes dates que celles des commissions scolaires, soit du 5 au 9 mars 2012. Dans les faits, sept des huit commissions scolaires ont retenu cette semaine pour la relâche de l'hiver 2012. Pour la commission scolaire Pierre-Neveu, l'information n'a pas été obtenue.

Compte tenu des décisions qui avaient été prises par les instances relativement à cette question, il est maintenant possible de confirmer que la semaine d'études se déroulera du 5 au 9 mars 2012, et ce, sans qu'il ne soit requis d'obtenir une décision additionnelle de la part du conseil d'administration.

Il soumet également à l'attention de la commission une autre modification qu'il souhaite proposer au calendrier universitaire 2011-2012, cette fois-ci, en ce qui a trait à la fixation d'une date limite pour le dépôt d'une demande d'admission dans les programmes contingentés qui seront disponibles au trimestre d'hiver 2012. Cette modification est nécessaire pour assurer le traitement équitable des demandes d'admission permettant d'offrir une égalité des chances pour tous candidats qui désirent être admis dans des programmes contingentés au trimestre d'hiver. Il sollicite l'avis de la commission en vue de fixer la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission dans un programme contingenté au 15 octobre 2011 et de modifier le calendrier universitaire 2011-2012 en conséquence.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CE-2115 concernant les modifications à apporter au calendrier universitaire 2011-2012, laquelle est jointe en appendice.

14.- Période d'information et questions

Le doyen de la recherche dépose et commente le programme de la semaine de la recherche qui se déroulera du 14 au 18 février 2011. Il s'agit d'un événement qui comporte plusieurs conférences données par les professeurs et par des étudiants et qui met en valeur et fait connaître l'étendue et le dynamisme de la recherche à l'UQO. D'ailleurs, cette édition possède la caractéristique d'octroyer une plus grande place aux étudiants pour leur permettre de diffuser les travaux de recherche dans lesquels ils sont impliqués. Il invite les membres de la commission à y participer et à faire connaître l'évènement.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente le tableau figurant en dépôt de document dans le dossier-séance, concernant l'«Évolution des nombres d'étudiants et de crédits ».

Il informe la commission de l'état d'avancement du projet de création de l'ISFORT, alors que des travaux conjoints sont présentement menés avec les représentants du MDEIE (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) et du MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) pour permettre de compléter le montage du projet en vue de satisfaire aux exigences de financement. Il rappelle que ce projet constitue la pierre angulaire de la mise sur pied d'un programme de sciences naturelles et qu'à terme, il supposerait la création d'un nouveau département. Il se dit confiant de voir ce projet se concrétiser dans les prochains mois.

15.- Dépôt de document

15.1 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits

16.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 17 mars 2011 à 9 heures.

17.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 00.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice